

**ATTESTATION D'ACCUEIL**

Informations à connaître sur la personne à héberger pour pouvoir remplir le formulaire :

- Nom(s) et prénom(s)
- Date et lieu de naissance (ville et pays)
- Nationalité
- Numéro de passeport
- Adresse de résidence dans le pays d'origine
- Dates du séjour (90 jours maximum)

NB : Enfant mineur non accompagné d'un de ses parents :

- Fournir une attestation émanant du ou des détenteurs de l'autorité parentale, précisant l'objet, la durée et le lieu du séjour de l'enfant et que la garde de ce dernier est confiée à l'hébergeant.
- La signature de cette autorisation devra être légalisée par les autorités du pays et accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité du ou des parents.

Pièce à fournir : originaux et photocopies

- Pièce d'identité en cours de validité.
- Personnes mariées : Livret de famille ou acte de mariage de moins de trois mois ou personnes divorcées : Jugement de divorce.
- Logement :
 - Locataire : Bail de location au nom du demandeur (nom, prénom, adresse, nombre de pièce, superficie, signatures (pour les sociétés : le tampon) plus le ou les avenant(s), le cas échéant.
 - Propriétaire : Titre de propriété ou attestation notariée au nom de l'hébergeant.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (électricité, gaz, téléphone portable ou fixe, échéancier en cours de validité).
- Dernier avis d'impôt sur les revenus.
- Revenus :
 - Salarié : Trois derniers bulletins de salaire des deux conjoints mariés ou trois derniers bulletins de salaire CESU ou PAGE EMPLOI et attestation de paiement CAF (trois derniers mois).
 - Retraité : Notification de retraite ou attestation fiscale de retraite ou attestation de paiement retraite (trois derniers mois).
 - Pôle emploi: Attestation de paiement (trois derniers mois).
 - CAF : Attestation de paiement (trois derniers mois).
 - Commerçant : Kbis de moins de trois mois et bilan comptable de l'année précédente ou attestation Bancaire (attestation de bonne tenue de compte, pas de montant, pas de numéro de compte).
 - Indépendant : Carte professionnelle + bilan comptable de l'année précédente OU attestation bancaire (attestation de bonne tenue de compte, sans montant, ni numéro de compte).
 -
- Un timbre fiscal de 30 € (par dossier).

Pour les situations particulières, il est conseillé de se renseigner au 01 44 52 29 19 ou sur place.